

Parti libéral du Québec : où sont les personnes en situation de handicap dans sa plateforme électorale?

La Confédération des personnes handicapées du Québec (COPHAN) a examiné les priorités et les engagements électoraux 2026 rendus publics à ce jour par le Parti libéral du Québec, sous l'angle précis des enjeux susceptibles d'avoir un effet sur les personnes en situation de handicap.

Cette analyse nécessite de distinguer les engagements présentés dans le cadre de la campagne électorale de 2026 des positions et propositions antérieures du Parti libéral du Québec qui demeurent accessibles.

Un premier constat se dégage : le handicap ne constitue pas, à ce jour, un axe distinct de la plateforme électorale du Parti libéral du Québec. Plusieurs des grandes priorités présentées par le parti peuvent toutefois avoir des conséquences directes pour les personnes en situation de handicap, particulièrement en matière de soins et d'aide à domicile, de logement, de services publics et de développement régional.

Les soins et l'aide à domicile

Il s'agit probablement de l'un des engagements actuellement présentés par le Parti libéral du Québec qui soulève le plus directement des enjeux pour les personnes en situation de handicap.

Dans sa priorité consacrée aux services publics, le parti affirme vouloir améliorer l'accès et la qualité des services de santé et, notamment, « augmenter les soins et l'aide à domicile ». Il propose aussi de développer la télémédecine publique et de former davantage de professionnels en région.

Pour les personnes en situation de handicap, cet engagement soulève plusieurs questions qui demeurent à préciser :

- L'augmentation de l'aide à domicile concernera-t-elle explicitement les personnes en situation de handicap et non seulement les personnes âgées ?
- Les mesures proposées permettront-elles davantage de contrôle par la personne sur les services qu'elle reçoit ?
- Quelle place sera accordée au chèque emploi-service (Aide à domicile) ?

- Comment seront abordées les listes d'attente et les différences régionales dans l'accès aux services ?

Il s'agit donc d'un engagement susceptible d'avoir des effets importants pour les personnes en situation de handicap, mais dont la portée reste à préciser.

Le logement

Le Parti libéral du Québec veut faire passer, à terme, la construction résidentielle à 100 000 logements par année. Il a également annoncé une mesure fiscale visant à stimuler la construction d'habitations neuves.

Parmi les engagements actuellement présentés, nous ne relevons toutefois pas d'exigence concernant l'accessibilité universelle des nouveaux logements, les logements adaptables, l'adaptation des logements existants, le nombre de logements accessibles à construire ou les logements sociaux destinés aux personnes en situation de handicap.

L'accessibilité constitue donc une dimension qui demeure peu développée dans les engagements actuellement présentés en matière de logement.

Pour une personne en situation de handicap, augmenter l'offre de logements ne suffit pas : encore faut-il qu'une partie de cette offre soit accessible, adaptable et compatible avec ses besoins.

Les services publics : accès, qualité et dignité

Le Parti libéral du Québec place les services publics parmi ses grandes priorités et utilise trois concepts particulièrement pertinents : l'accès, la qualité et la dignité. Le parti annonce également des « états généraux » en éducation et une révision du système.

Ces orientations peuvent concerner plusieurs dossiers touchant directement les personnes en situation de handicap : l'accès aux services de santé et aux services sociaux, les services de réadaptation, l'accès aux professionnels, les délais d'attente, la continuité des services, l'éducation inclusive, les services professionnels à l'école ainsi que les transitions entre l'école et la vie active.

Cependant, les engagements électoraux rendus publics à ce jour ne comportent pas de mesures détaillées sur plusieurs de ces questions.

L'enjeu est donc moins la présence de propositions qui seraient favorables aux personnes en situation de handicap que l'absence, à ce stade, d'une déclinaison précise des principes d'accès, de qualité et de dignité en fonction de leurs réalités et de leurs besoins.

L'éducation inclusive

Le Parti libéral du Québec annonce vouloir revoir le système d'éducation dans son ensemble, mais nous ne relevons pas, parmi les engagements actuellement présentés, de mesures spécifiques concernant les élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Plusieurs questions demeurent ainsi ouvertes : l'intégration en classe ordinaire, l'accessibilité physique des établissements, les ressources professionnelles, l'accompagnement, le transport scolaire adapté, les plans d'intervention ainsi que la transition vers les études postsecondaires ou l'emploi.

Si des états généraux sur l'éducation sont organisés, la participation des personnes en situation de handicap et des organisations qui les représentent constituerait une occasion d'intégrer leur expérience et leurs besoins à la réflexion sur l'avenir du système d'éducation.

Les régions

Le Parti libéral du Québec propose une décentralisation accrue ainsi que davantage de pouvoirs et de prévisibilité pour les municipalités.

Pour les personnes en situation de handicap, cette orientation peut avoir des effets importants puisque plusieurs services dont elles dépendent sont fortement influencés par les réalités territoriales : transport, logement, services de proximité, infrastructures municipales et disponibilité des professionnels.

Une plus grande autonomie locale pourrait permettre de mieux adapter certains services aux réalités des communautés. Elle soulève toutefois également la question du maintien de standards communs d'accessibilité et de services sur l'ensemble du territoire québécois.

La question devient donc la suivante : comment une politique de décentralisation permettra-t-elle d'assurer un niveau comparable de services et d'accessibilité aux

personnes en situation de handicap, peu importe l'endroit où elles vivent au Québec?

Transport collectif et transport adapté

La plateforme électorale du Parti libéral du Québec contient certaines propositions relatives au transport collectif. En revanche, nous ne relevons pas, parmi les engagements actuellement présentés, de proposition nationale détaillée concernant le transport adapté, l'accessibilité universelle du transport collectif, le transport intermunicipal adapté, l'harmonisation des règles entre les sociétés de transport ou encore le financement structurel du transport adapté.

Cette distinction est importante. L'amélioration ou le développement du transport collectif peut bénéficier à une partie de la population en situation de handicap lorsque les infrastructures et les services sont accessibles. Pour d'autres personnes, le transport adapté demeure toutefois indispensable à leur mobilité et à leur participation sociale.

L'emploi des personnes en situation de handicap

La priorité économique du Parti libéral du Québec met notamment l'accent sur les entreprises, les PME, la productivité, l'investissement et la création de richesse.

Nous ne relevons toutefois pas, parmi les engagements actuellement présentés, de plan spécifique concernant l'inclusion et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap, l'adaptation des milieux de travail, l'accompagnement des employeurs, l'amélioration des programmes d'employabilité ou les objectifs de représentation des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

Cette absence mérite d'être soulignée dans le contexte d'une plateforme qui accorde une place importante à la participation économique, à la productivité et à la disponibilité de la main-d'œuvre. Les personnes en situation de handicap constituent, elles aussi, une composante du bassin de main-d'œuvre québécois.

La question de leur inclusion et de leur maintien en emploi pourrait donc trouver une place naturelle dans une stratégie visant à accroître la participation au marché du travail.

Revenu et pauvreté

Nous ne relevons pas non plus, parmi les engagements électoraux actuellement présentés, de mesures importantes concernant spécifiquement le revenu des personnes en situation de handicap, les contraintes sévères à l'emploi, la solidarité sociale, les coûts supplémentaires associés au handicap ou les disparités entre différents régimes d'indemnisation.

Les politiques économiques générales peuvent évidemment avoir des effets sur les personnes en situation de handicap. Elles ne répondent toutefois pas nécessairement aux réalités particulières des personnes qui rencontrent des obstacles supplémentaires à leur participation économique ou qui doivent assumer des dépenses liées à leur situation de handicap.

L'accessibilité universelle

L'accessibilité universelle demeure peu présente comme principe transversal dans les engagements électoraux actuellement présentés.

Nous ne relevons pas, à ce stade, de proposition faisant de l'accessibilité universelle une exigence transversale applicable notamment au logement, aux transports, aux bâtiments publics, aux services gouvernementaux, aux communications et aux infrastructures.

Il existe pourtant une distinction importante entre créer ou améliorer des services publics et s'assurer que ces services soient effectivement accessibles à l'ensemble de la population.

Il existe cependant une reconnaissance formelle du handicap dans les valeurs du Parti libéral du Québec. L'absence d'un volet spécifique dans les engagements électoraux actuellement présentés ne signifie donc pas que le parti ignore les droits des personnes en situation de handicap.

Sa Constitution, mise à jour en novembre 2025, affirme notamment l'égalité de droit sans discrimination fondée sur « *le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap* ». Elle affirme également les principes d'égalité des chances, de dignité humaine, de solidarité et de lutte contre la pauvreté.

Le précédent de 2022

La comparaison avec la plateforme électorale présentée par le Parti libéral du Québec lors de l'élection de 2022 apporte un éclairage additionnel.

En 2022, le parti avait consacré une section spécifique aux personnes vivant avec un handicap ou le spectre de l'autisme. Il y reconnaissait notamment des enjeux concernant l'accompagnement à l'école, la transition après la scolarisation et le logement. Il proposait également une meilleure coordination gouvernementale ainsi que la création d'un secrétariat consacré aux personnes en situation de handicap et aux personnes autistes.

Cette comparaison démontre que les enjeux liés au handicap ont déjà fait l'objet d'engagements spécifiques de la part du Parti libéral du Québec.

La question n'est donc pas de savoir si le parti connaît ces enjeux, mais plutôt de déterminer quelle place ils occuperont dans sa plateforme électorale de 2026 et si certains des engagements ou principes mis de l'avant en 2022 seront repris, adaptés ou remplacés par de nouvelles propositions.

Notre constat général

Les personnes en situation de handicap demeurent peu visibles comme groupe distinct dans les priorités et les engagements électoraux actuellement présentés par le Parti libéral du Québec. Plusieurs propositions peuvent néanmoins avoir des effets importants sur leur quotidien, particulièrement en matière de soins et d'aide à domicile, de services publics, de logement et de développement régional.

L'enjeu réside donc moins dans l'absence de politiques susceptibles de les concerner que dans la manière dont leurs besoins et leurs réalités seront pris en compte dans leur conception et leur mise en œuvre.

Augmenter les soins à domicile, construire davantage de logements, améliorer les services publics ou décentraliser certaines décisions peuvent contribuer à leur participation sociale, à condition que l'accessibilité et leurs réalités particulières soient intégrées à ces politiques.

La comparaison avec 2022 apporte également un éclairage pertinent. Le Parti libéral du Québec reconnaissait alors explicitement le handicap comme un dossier

nécessitant des interventions particulières. Les engagements rendus publics jusqu'à maintenant pour 2026 ne lui accordent pas la même visibilité.

Alors, où sont les personnes en situation de handicap dans la plateforme électorale du Parti libéral du Québec? Elles sont concernées par plusieurs des grandes priorités mises de l'avant, mais leurs réalités et leurs besoins particuliers demeurent, à ce stade, peu explicitement intégrés aux engagements présentés.

La campagne électorale se poursuit et la plateforme peut encore évoluer. La COPHAN suivra donc les prochains engagements du Parti libéral du Québec afin de voir quelle place sera accordée aux enjeux d'accessibilité, de soutien à domicile, de logement, de transport, d'éducation, d'emploi, de sécurité du revenu et de participation sociale des personnes en situation de handicap.